

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 17 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 11 octobre 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M Jesus SIMON - Mme Sarah DOURTHE - Mrs. Julien DUBOIS - Grégory RENDE -

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDENX (arrivée à 19h45) - M. Eric DARRIERE - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Pascal DAGES - Mme Nadine PEYRIN.

POUVOIRS :

M. PEDARRIOSSE Francis donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

Mme FAUDEMÉR Laure donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS

M. CASSEN Bruno donne pouvoir à M. André DROUIN

M. POUDENX France donne pouvoir à M. Julien DUBOIS jusqu'à 19h45 (présente à partir de la délibération n°22)

Mme BERTHELON Marie-Constance donne pouvoir à M. Grégory RENDÉ

M. DAGES Pascal donne pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : RUE DES LAURIERS : CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE GRDF

GrDF a sollicité la ville dans le cadre du remplacement d'un réseau de gaz existant rue des Lauriers, et plus précisément au niveau de la parcelle communale cadastrée AT n° 190.

Il convient donc d'instituer, au profit de GrDF, la servitude correspondante dont les modalités d'application sont définies dans le document annexé à la présente.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE DUCHESNE, CONSEILLER MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'institution d'une servitude, au profit de GRDF, sur la parcelle communale cadastrée AT n° 190, conformément au plan ci-annexé.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de servitude, annexée à la présente, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier, et le cas échéant, à l'acte authentique qui en découlerait.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20191017-26-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 18 Octobre 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».